

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR
GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC concernant une demande de dérogation mineure, la demanderesse, Manon Dubois a déposé une demande pour la propriété située au 201 rue des Chutes, lot 3 591 951 dérogeant à la grille de spécifications de la zone 21-H du règlement de zonage numéro 389-2007, cette demande vise à corriger une marge de recul arrière non conforme, existante depuis la construction de la résidence.

La population est avisée qu'à la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix qui se tiendra mardi le 2 juin 2026, à 19h00 à l'Hôtel de Ville, au 6310 rue Principale, Sainte-Croix, le conseil statuera sur la demande suivante :

- Régularisation d'une marge de recul arrière de 2,5 m pour un bâtiment existant, alors que la réglementation de zonage exige une marge minimale de 8 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre relativement à cette demande

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière ce douzième jour du mois de
mai en l'an deux mille vingt-six.

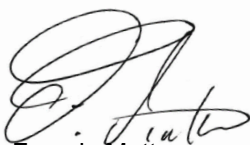


Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil, et publication sur le site internet au www.saintecroix.ca, ce douzième jour du mois de mai 2026

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce douzième jour du mois de mai en l'an deux mille vingt-six.



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier